Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 28/05/2026 à 16h02
Réference de l'AR : 051-215100538-20260526-2026_5_9-DE

République Française ***** Département de la Marne	**DELIBERATION** **CONSEIL MUNICIPAL** **Commune de Bezannes** ***** **SEANCE DU 26 MAI 2026**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	23	23 + 4 pouvoirs

Date de convocation
20/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle Hélios, sous la présidence de **David CAPPE**, Maire.

Présents : **ACHTIOUI Samy, BIENAIME Vanessa, BOURDAIRE Sabine, BOURQUARDEZ Joël, CAPPE David, CRUSSIERE Virginie, DEVOLDER Catherine, FOREST Louis-Xavier, FRANCOMME Frédéric, GIRARD Jean-Christophe, HAJJI Mehdi, LANGLET Virginie, LE COZ Roxanne, LOURIDO CIVES Josefina, MALEZIEUX Samantha, MENET Antoine, MILLOT Jean-Marc, MIMPONTEL Bruno, OZBAY Mesut, PIRES MENDES Elodie, SIFFERLEN André, TRAVAINI Chiara, VIENNOT Josiane.**

Absents : **RIVIERE Sophie, THOMAS Pascal.**

Représentés : **CHRETIEN Hervé, pouvoir donné à Frédéric FRANCOMME, DEMANGE Cyril, pouvoir donné à Josiane VIENNOT HAMON Richard, pouvoir donné à Virginie CRUISSIERE, MEZIANE Nabila, pouvoir donné à Mesut OSBAY.**

M. Jean-Marc MILLOT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT « REIMS ACTIV'ETE »

Délibération n° D 2026-5-9

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
23	*4*	*27*	*0*	*0*	*0*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT le dispositif de loisirs jeunes « Reims Activ'été » proposé par la ville de Reims du 6 juillet au 21 août 2026,

CONSIDERANT la proposition de partenariat proposée par la ville de Reims,

CONSIDERANT que des objectifs pédagogiques ont été déterminés pour sa mise en place : respect mutuel, respect des règles de sécurité, d'hygiène, de santé et de citoyenneté, mixité sociale et celle filles/garçons, autonomie du jeune, découverte de différents environnements, acquisition de savoirs faire…

CONSIDERANT qu'ainsi, grâce à ce dispositif, les jeunes peuvent pratiquer durant les vacances scolaires d'été des activités sportives, ludiques, technologiques ou culturelles de qualité

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 28/05/2026 à 16h02
Réference de l'AR : 051-215100538-20260526-2026_5_9-DE

Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la ville de Reims.
- De proposer le dispositif aux enfants âgés nés entre 2009 et 2014. De participer à hauteur de 50% de la dépense engagée.
- De limiter la prise en charge aux trente premières inscriptions.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 28/05/2026

David CAPPE, Maire

Le secrétaire,
Jean-Marc MILLOT, 2e adjoint